

# Résumé du dossier RRVUB – Lac Wentworth

Date : 7-juin-2026. Version 1.0

## Contexte général

Le lac Wentworth est un plan d'eau de 0,771 km<sup>2</sup> situé à Wentworth-Nord. Il compte environ 165 résidences, dont une centaine riveraines, et fait l'objet depuis plusieurs décennies d'efforts soutenus de protection environnementale et de gestion communautaire.

L'Association pour la protection du lac Wentworth (APLW), fondée en 1992, a pour mission la protection du lac, de son environnement et de la qualité de vie des riverains.

La démarche actuelle visant l'adoption de restrictions en vertu du Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments (RRVUB) est le résultat d'une longue évolution et non d'une réaction à un événement récent.

---

## Historique des préoccupations

Dès le début des années 2000, les procès-verbaux de l'APLW font état de préoccupations liées :

- à la circulation sur le lac;
- à la sécurité nautique;
- à la vitesse de certaines embarcations;
- aux motomarines;
- à la cohabitation entre les différents utilisateurs du plan d'eau;
- à l'installation de bouées et au balisage.

Ces préoccupations sont donc documentées depuis plus de vingt ans.

---

## Acquisition de la plage et contrôle des accès

Le 6 janvier 2005, l'APLW devient propriétaire de la plage Lobel.

Cette acquisition vise notamment à :

- contrôler l'accès au lac;
- maintenir un accès communautaire pour les membres;
- centraliser la mise à l'eau des embarcations;
- éviter la multiplication de descentes privées susceptibles d'avoir un impact négatif sur les bandes riveraines.

Au fil des années, la plage devient le principal point d'accès au lac pour les embarcations.

L'accès est graduellement encadré par des procédures, une barrière, un système de vignettes et des exigences de lavage des embarcations.

---

## Adoption du code d'éthique à la navigation

À la suite d'une consultation des propriétaires et d'échanges avec Transports Canada, l'APLW adopte officiellement un code d'éthique à la navigation lors de son assemblée générale du 2 juillet 2011.

Le code vise notamment :

- la protection des quatre baies du lac;
- la protection des secteurs peu profonds;
- la réduction du brassage des sédiments;
- la réduction des impacts des vagues sur les rives;
- l'amélioration de la sécurité nautique;
- une meilleure cohabitation entre les différents utilisateurs du lac.

Dès 2012, l'APLW rappelle officiellement que les usagers devraient naviguer à basse vitesse dans les quatre baies afin d'éviter le brassage des sédiments dans les secteurs peu profonds.

---

## Premières démarches concernant le wakesurf et les vagues excessives

En 2019, des échanges entre des citoyens, des membres de l'APLW et des représentants municipaux démontrent une préoccupation croissante concernant les embarcations conçues pour produire un fort sillage.

Les discussions portent notamment sur :

- les dommages aux berges;
- les dommages aux quais;
- les dommages aux embarcations amarrées;
- les risques pour les kayakistes et autres utilisateurs vulnérables;
- les mécanismes réglementaires pouvant être utilisés pour encadrer ces activités.

Une première réflexion structurée sur une éventuelle démarche réglementaire est alors amorcée.

---

## Mesures volontaires mises en place

Depuis 2011, l'APLW et les riverains ont mis en œuvre plusieurs mesures afin d'éviter le recours à une réglementation formelle.

Ces mesures comprennent notamment :

- un code d'éthique à la navigation;
- des campagnes annuelles de sensibilisation;
- un système de vignettes pour les embarcations;
- un contrôle des accès à la plage;
- des exigences de lavage des embarcations;
- la documentation des plaintes;
- le suivi de la qualité de l'eau;
- la participation au Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL);
- le suivi du périphyton;
- l'installation de bouées;
- le remplacement progressif des anciennes bouées par des bouées réglementaires.

En 2021, l'APLW réaffirme notamment l'obligation de lavage des embarcations, la nécessité d'éviter le brassage du fond du lac et entreprend la modernisation de son réseau de bouées.

---

## Préoccupations environnementales

Depuis plusieurs années, les riverains rapportent des épisodes de détachement du périphyton et de matière organique flottante observés à différents endroits du lac.

Des photographies prises au fil des ans documentent ces épisodes.

Plusieurs riverains observent que ces phénomènes semblent s'intensifier lors du passage d'embarcations générant un fort sillage, notamment lors d'activités de wake.

L'APLW a entrepris des démarches auprès du CRE Laurentides et du Groupe de recherche interuniversitaire en limnologie (GRIL) afin d'obtenir davantage d'information scientifique sur ces observations.

À ce jour, aucune étude spécifique au lac Wentworth n'a été réalisée, mais ces observations constituent une préoccupation environnementale récurrente pour plusieurs riverains.

---

## Documentation des incidents et des plaintes

Au cours des dernières années, l'APLW a constitué un dossier regroupant des plaintes et observations concernant notamment :

- des vagues importantes générées par certaines embarcations;
- des activités de remorquage;
- des comportements jugés dangereux;
- des dommages à des quais et à des embarcations amarrées;
- des conflits entre usagers motorisés et non motorisés;
- des préoccupations liées à la sécurité des utilisateurs de kayaks, canots, planches à pagaie et autres embarcations non motorisées.

L'association a également documenté plusieurs incidents à l'aide de photographies, de vidéos et de témoignages.

---

## Consultation des membres

En 2025, l'APLW a réalisé un sondage auprès de ses membres afin de documenter les préoccupations liées à la navigation et d'évaluer l'appui à différentes mesures de restriction.

Les résultats démontrent un fort niveau de participation ainsi qu'un appui significatif aux mesures proposées.

---

## Démarche RRVUB

Après plus de quatorze années d'application du code d'éthique et plus de vingt ans de préoccupations documentées concernant la navigation, l'APLW et la municipalité de Wentworth-Nord ont entrepris une démarche officielle en vertu du Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments (RRVUB).

L'objectif est d'évaluer l'adoption de mesures adaptées aux caractéristiques du lac Wentworth afin :

- d'améliorer la sécurité des usagers;
- de protéger l'environnement;
- de préserver les secteurs sensibles;
- de réduire les conflits d'usage;
- d'assurer une cohabitation harmonieuse entre les différents utilisateurs du plan d'eau.

Une consultation publique est prévue à l'été 2026 afin de permettre à l'ensemble des citoyens concernés de prendre connaissance du projet et d'exprimer leurs commentaires.

---

## Conclusion

Le projet RRVUB du lac Wentworth ne constitue pas une initiative récente ou isolée. Il s'inscrit dans une démarche progressive de protection du lac amorcée il y a plus de trente ans et dans une réflexion sur la navigation présente depuis plus de vingt ans.

Les mesures proposées sont envisagées après de nombreuses années de sensibilisation, d'autoréglementation, de contrôle des accès, de suivi environnemental et d'interventions volontaires réalisées par l'APLW et les riverains.